



VILLE DE MOLSHEIM
67120

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN - DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MUTZIG
67190

COMITE-DIRECTEUR
DU 28 FEVRIER 2019

**NOTE DE SYNTHESE
RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR**

1° ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2018
Voir en annexe.

2° FINANCES ET BUDGET

2.1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2019

Voir en annexe.

2.2. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG

Le SIVOM et le Tennis-Club de MOLSHEIM-MUTZIG ont conclu, le 10 décembre 2014, une convention de mise à disposition des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG.

L'alinéa 1 de l'article 10.2 de ladite convention dispose que « *le SIVOM accorde une contribution annuelle à l'association correspondant à 50 % des frais d'électricité, d'eau et d'entretien des cours extérieurs (...)* ».

Le Tennis Club vient de présenter les factures, dûment acquittées par ses soins, d'un montant total de 16.648,77 €, au titre de l'année 2018.

En application de la convention précitée, le Comité-Directeur est ainsi amené à attribuer au Tennis-Club de MOLSHEIM-MUTZIG une subvention de 8.324,39 €, représentant 50 % des frais de gestion courante sus-mentionnés.

3° DIVERS ET COMMUNICATION

